

# Formation à la Sécurité des personnels des Entreprises Extérieures

Niveau 1



## Durée : 1 JOUR (7 HEURES)

### Participants

15 personnes max par session

### Public concerné :

Toute personne d'une entreprise extérieure intervenant sur site industriel (notamment dans les industries chimiques, pétrochimiques et les raffineries).

### Pré-requis

Maîtrise de la langue française (pour les stagiaires étrangers, merci de nous contacter).

### Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, habilité par FRANCE CHIMIE, expérimenté dans la prévention des risques sur sites industriels et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

### Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

### Validation des acquis

- Cette formation fait l'objet d'un contrôle de connaissances par QCM, suivi d'une correction collective.
- Une attestation de stage est remise à l'issue de la formation. En cas de réussite au QCM, une carte est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation.
- La validité de la formation est de 3 ans.

### Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC labellisées France CHIMIE régionalement.

### Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### Tarif

Nous consulter

## RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le Décret 92-158 du 20/02/1992 traite des interventions réalisées par des entreprises extérieures, dans une entreprise utilisatrice. Cette formation est exigée sur les sites industriels faisant intervenir des entreprises extérieures, notamment dans les usines chimiques, pétrochimiques et raffineries dépendant de FRANCE CHIMIE ou de l'UFIP.

## OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés à l'activité industrielle et à la coactivité
- Comprendre l'intérêt et le contenu du Plan de Prévention, de l'autorisation de travail et des permis
- Savoir réagir en cas de situations dégradées
- Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et acquérir une culture sécurité

## PROGRAMME :

- INTRODUCTION/OBJECTIFS
- CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE
  - Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection ;
  - Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles (illustration avec des exemples et statistiques) ;
  - Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
  - Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.
- LES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION / PROTECTION
  - Circulation et accès aux sites, et règles de sûreté - Risque chimique - Amiante - Incendie / Explosion (y/c ATEX) - Utilités (azote, vapeur, autres gaz, air comprimé...) - Electricité - Risque machines - Risque thermique (travaux à proximité de points chaud/froid) - Bruit, Vibrations - Travaux en hauteur - Manutention mécanique / levage - Manutention manuelle - Travaux en espaces confinés - Désordre - Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations - Pression et nettoyage haute pression - Rayonnements ionisants et non ionisants - Sablage - Risque biologique et légionelles - Travaux à proximité de voies ferrées - Risque de noyade (voies d'eau, bassins, ...)
- ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS
  - Présentation des procédures et consignes
  - Le plan de prévention
  - Les autorisations de travail et les différents permis
  - Les consignes et modes opératoires
  - La consignation et déconsignation
- ROLE ET RESPONSABILITE DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 1
  - Comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site ;
  - Respecter les procédures et consignes,
  - Connaître les conséquences éventuelles de leur non-respect ;
  - Savoir réagir à tout changement de situation de travail
  - Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent ;
  - Etre conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail.